



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E70676

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2026

ÉDITÉ LE 19/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1987
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 30/04/2024
138 600

Raison sociale : TECHN CHAUFFE

1 RUE D'ESPAGNE
PARC ACTIVITES DES NATIONS
67230 BENFELD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 87 B 980

Téléphone : 03 88 96 79 00
Portable : 0622972503

Fax :

Siret : 342 924 982 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4029877

Site Internet : www.energitim.eu

E-mail : direction@technichauffage.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 273837

Responsabilité légale :

ENERGITIM SAS PRÉSIDENT / LANG LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 273837

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Effectif moyen : 50

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	15/05/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/05/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	15/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/07/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/07/2021
o Ventilation mécanique	08/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.